

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015

6 mars 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session

Genève, 22 avril-3 mai 2013

Sécurité nucléaire

**Document de travail présenté par l'Australie, l'Autriche,
le Canada, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande,
la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suède
(« le Groupe des Dix de Vienne »)**

Points clefs

- Le Groupe de Vienne préconise une intensification des efforts déployés pour élaborer et mettre en place un cadre mondial de sécurité nucléaire pleinement efficace, fondé sur la prévention, la détection et la riposte. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle essentiel dans les actions entreprises à l'échelle mondiale pour améliorer le cadre de sécurité nucléaire et pour promouvoir son application.
- Tous les États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires devraient ratifier dès que possible l'amendement apporté en 2005 à la Convention et sont encouragés à agir en conformité avec l'objet et le but de celui-ci jusqu'au moment où il entrera en vigueur. Tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient sans délai adhérer à la Convention et à l'amendement.
- Dans la mesure du possible, tous les États devraient appliquer sans délai les recommandations relatives à la protection physique des matériaux et des installations nucléaires, figurant dans le document de l'AIEA publié dans la Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA n° 13 sous la cote INFCIRC/225/Rev.5 ainsi que dans les autres instruments internationaux applicables.
- Pour lutter contre le trafic, tous les États doivent redoubler d'efforts pour renforcer les mécanismes de contrôle et de coopération existants, en particulier en s'abonnant à la Base de données sur les incidents et les cas de trafic.
- Le Groupe encourage les États concernés à continuer de limiter volontairement leur utilisation et leurs stocks d'uranium fortement enrichi et à réorienter, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, leur production de radio-isotopes vers l'uranium faiblement enrichi.



Document de travail portant sur la mise en application du plan d'action

1. Le Groupe des Dix de Vienne constate que l'objet de l'article III du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est de permettre la détection et la prévention du détournement de matières, d'équipements et de technologies nucléaires. C'est non seulement le détournement par des États qui est visé, mais également le détournement au profit de particuliers ou de groupes à l'intérieur des pays. Le Groupe note à cet égard que la protection physique et les mesures de lutte contre le trafic font partie intégrante des systèmes nationaux de sécurité nucléaire, dont l'existence devrait être la condition préalable à tout transfert de matières nucléaires et d'équipements ou de technologies sensibles.

2. Le Groupe souligne le rôle essentiel de l'AIEA dans les efforts accomplis au niveau mondial pour renforcer le cadre mondial de sécurité nucléaire et en favoriser l'application. Il souligne qu'il est important de s'assurer que l'Agence continue de bénéficier de structures, de ressources et de compétences suffisantes pour mener à bien les activités dont elle est chargée en matière de sécurité nucléaire, en application de son statut, des résolutions applicables de la Conférence générale et de ses Plans sur la sécurité nucléaire. Il se félicite du travail accompli en la matière par le Bureau de la sûreté nucléaire de l'AIEA. En exerçant avec une vigueur accrue cette fonction, l'Agence devrait jouer un rôle actif pour faciliter une coopération et une coordination efficaces aux niveaux international et régional.

3. Notant l'importance du renforcement de la coordination et de la complémentarité dans les activités concernant la sécurité nucléaire, le Groupe accueille favorablement la proposition faite par l'AIEA d'organiser en 2013 à Vienne la « Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : intensification des efforts mondiaux ».

4. Le Groupe de Vienne salue les progrès réalisés par l'AIEA dans l'élaboration de la Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA qui réunit un ensemble complet de publications telles que les Principes fondamentaux de l'énergie nucléaire, les Recommandations, les Guides d'application et les Orientations techniques en matière de sécurité nucléaire et, en particulier, l'approbation par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA des *Principes fondamentaux de sécurité nucléaire* en septembre 2012. Il se félicite également de la création en mars 2012 du Comité chargé de l'élaboration des directives en matière de sécurité nucléaire. Il prend acte que l'AIEA aide beaucoup les États à se conformer aux normes de sécurité appropriées et invite ceux-ci à tirer pleinement parti de ses services consultatifs dans ce domaine, notamment dans le cadre du Service consultatif international sur la protection physique et des plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire. De ce point de vue, le Groupe se félicite des missions assurées par le Service consultatif international sur la protection physique et des autres actions menées par l'AIEA, notamment dans les États qui disposent de l'arme nucléaire ainsi que de la multiplication des plans intégrés d'appui à la sécurité nucléaire.

5. Le Groupe souligne qu'il est de la plus haute importance d'assurer une protection physique efficace des matières et installations nucléaires et que tous les États doivent appliquer les normes les plus rigoureuses. Le Groupe accueille avec satisfaction la dernière révision des *Recommandations de sécurité nucléaire sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires* (publiées dans la Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA n° 13 sous la cote INFCIRC/225/Rev.5) et il appelle tous les États à appliquer sans délai les

recommandations formulées dans ce document et les autres instruments internationaux applicables.

6. Le Groupe se félicite des nouvelles adhésions à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et note que dans sa résolution 1373 (2001), le Conseil de sécurité invite tous les États à y adhérer. Il se prononce fermement en faveur de l'entrée en vigueur en 2014 de l'amendement de 2005 à la Convention, objectif qu'il considère réalisable. Le Groupe invite tous les États parties à la Convention à ratifier l'amendement dès que possible et les encourage à agir en conformité avec l'objet et le but de celui-ci jusqu'au moment où il entrera en vigueur. Il appelle aussi tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention et à adopter l'amendement dès que possible. Il constate qu'il faut poursuivre et intensifier les efforts pour obtenir que la Convention soit pleinement et efficacement appliquée.

7. Le Groupe de Vienne souligne en particulier qu'il importe de mettre en œuvre l'article 14 de la Convention selon lequel chaque État partie informe le dépositaire des lois et règlements qui donnent effet à la présente convention, car cela favorisera la confiance du public dans le système de règles contraignantes en matière de sûreté nucléaire.

8. Le Groupe mesure les avantages que présente sur le plan de la non-prolifération et de la sécurité la réduction au minimum de l'utilisation d'uranium hautement enrichi à des fins civiles, notamment la conversion des réacteurs de recherche civile à l'utilisation d'uranium faiblement enrichi. Il salue les efforts qu'a déployés l'AIEA pour aider les pays qui ont choisi de leur plein gré de prendre des mesures visant à réduire l'emploi d'uranium fortement enrichi dans les applications nucléaires civiles. Il encourage les États concernés à continuer de limiter volontairement l'utilisation et la quantité d'uranium fortement enrichi dans les stocks et à réorienter, lorsque cela est techniquement et économiquement possible, leur production de radio-isotopes vers l'uranium faiblement enrichi, tout en tenant compte des besoins de la filière des isotopes utilisés en médecine. Dans cette optique, il rappelle les débats organisés par l'Autriche, la Norvège et l'Initiative relative à la menace nucléaire, en coopération avec l'AIEA, à l'occasion du deuxième Colloque international sur la réduction de l'utilisation de l'uranium hautement enrichi (UHE) tenu à Vienne du 23 au 25 janvier 2012.

9. Le Groupe prend acte avec une vive inquiétude du commerce illicite d'équipements et de technologies nucléaires extrêmement sensibles. Il souligne qu'il est indispensable que tous les États membres de l'AIEA coopèrent pleinement pour identifier les voies et les sources d'approvisionnement en technologies, équipements connexes et matières nucléaires et autres. Il est conscient qu'ils doivent de plus en plus renforcer leur action pour améliorer les mécanismes de contrôle et de coopération existants, le cas échéant, afin de réprimer plus efficacement le commerce illicite.

10. Le Groupe prend note avec satisfaction des activités menées par l'AIEA pour soutenir les États parties dans leur lutte contre le trafic de matières nucléaires et autres substances radioactives. Il se félicite des efforts déployés par l'AIEA pour aider les États membres à renforcer leurs mécanismes de contrôle réglementaire des utilisations des matières radioactives, notamment sur la base du guide d'application de l'AIEA intitulé *Sécurité des sources radioactives* (publié dans la Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, n° 11). Il sait également gré à l'AIEA des activités

qu'elle entreprend pour favoriser l'échange d'informations, y compris en gérant en permanence la Base de données sur les incidents et les cas de trafic et il souhaite vivement que le nombre des abonnements à cette base se multiplie. Il juge important de renforcer la coordination entre les États et entre les organisations internationales, notamment l'Unité de prévention du terrorisme radiologique et nucléaire de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes en vue de prévenir et de détecter le trafic de matières nucléaires et autres matières radioactives et d'organiser la riposte à cet égard.

11. Le Groupe est convaincu que la criminalistique nucléaire est très importante pour déterminer l'origine de matières nucléaires et d'autres matières radioactives. Elle peut aussi se révéler efficace pour constituer des preuves lors de poursuites exercées au titre de trafics illicites et à des fins malveillantes. Il invite donc les États et l'Agence à développer les capacités en criminalistique nucléaire et à favoriser la coopération internationale en la matière. Une combinaison des compétences en criminalistique conventionnelle et nucléaire serait peut-être la bonne approche, en mettant au point une série de définitions et de critères, en lançant des programmes de recherche et en partageant les informations et les bonnes pratiques. À cet égard, il salue les travaux menés par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire pour produire un document sur les principes fondamentaux de la criminalistique nucléaire et appuie le Groupe de travail technique international sur la criminalistique nucléaire qui s'efforce de promouvoir les connaissances en ce domaine. Il appuie également l'initiative du Gouvernement néerlandais et de l'Institut de police scientifique des Pays-Bas en faveur de la création et de la tenue permanente d'un forum sur la criminalistique nucléaire servant de cadre de discussion en vue de l'élaboration d'un nouveau lexique de criminalistique nucléaire.

12. Convaincu que les États et le secteur nucléaire ont un intérêt commun à promouvoir la sécurité nucléaire, le Groupe de Vienne estime qu'il est essentiel d'impliquer plus profondément ce secteur dans l'évaluation des réglementations en la matière. Tout en renforçant la coopération, il convient de tenir dûment compte des divergences d'intérêt possibles ainsi que de la responsabilité en dernier ressort des gouvernements nationaux.

13. Le Groupe se félicite de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et exhorte tous les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à cette convention dès que possible.

14. Le Groupe de Vienne fait remarquer que dans la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, reprise par les résolutions 1673 (2006), 1810 (2008) et 1977 (2011) du Conseil, il est demandé à tous les États de mettre en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes des armes nucléaires et leurs vecteurs et à cette fin d'arrêter et d'instituer des mesures de protection physique appropriées et efficaces, ainsi que des mesures appropriées et efficaces de contrôle aux frontières et de police, afin de détecter, dissuader, prévenir et combattre le trafic et le courtage de ces produits. Le Groupe note également que dans sa résolution 1887 (2009), entre autres, le Conseil de sécurité engage les États à échanger leurs meilleures pratiques dans l'objectif de mettre toutes les matières nucléaires vulnérables à l'abri, de gérer de manière responsable et de réduire au minimum l'emploi de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles et de se donner

les moyens de mieux détecter, décourager et empêcher le trafic illicite de matières nucléaires.

15. Le Groupe est convaincu que les États et le secteur nucléaire devraient se fixer comme priorité d'encourager la culture de la sécurité nucléaire en favorisant la formation théorique à la sécurité nucléaire, en formant et en certifiant des cadres responsables de la sécurité nucléaire. À cet égard, il est essentiel de travailler en étroite collaboration avec l'AIEA. Le Groupe salue la création de centres d'excellence et autres centres de formation et d'appui à la sécurité nucléaire ainsi que du réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire.

16. Le Groupe de Vienne se félicite de la prolongation au-delà de 2012 du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, créé en 2002 par le G-8 et composé aujourd'hui de 25 membres, et il salue ses contributions multilatérales et bilatérales suivies qui visent à renforcer la protection physique des installations et matières nucléaires à applications militaires dans le monde. De la même manière, il se félicite des contributions apportées par l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire et par des programmes similaires à la réduction et à la protection des matières nucléaires et radiologiques vulnérables présentes dans des installations civiles dans le monde.

17. Le Groupe se félicite des activités déployées par l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui cherche à développer la capacité de partenariats aptes à lutter contre le terrorisme nucléaire, conformément aux obligations découlant de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Il se félicite de la participation de l'AIEA à l'Initiative en tant qu'observateur et l'encourage à continuer de jouer un rôle constructif dans ce cadre et dans d'autres initiatives portant également sur la sécurité nucléaire internationale.

18. Le Groupe salue le travail réalisé au titre de l'Initiative de sécurité contre la prolifération et se félicite de la participation accrue des États à ces actions, qui améliorent encore la coopération internationale en matière de lutte contre le commerce illicite de matières nucléaires. Il rappelle que les principes d'interdiction repris par les participants à l'Initiative sont conformes à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il salue la réunion de haut niveau organisée dans le cadre de l'Initiative.

19. Le Groupe appuie la mise en application concrète du plan de travail adopté au Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington en 2010. Il invite les États participants à donner une suite concrète aux résultats du Sommet organisé à Séoul en 2012 et se félicite de ce que les Pays-Bas aient confirmé qu'ils accueilleraient le Sommet en 2014. Il considère qu'il importe de réfléchir à l'avenir des travaux des Sommets sur la sécurité nucléaire pour que celui prévu en 2014 soit couronné de succès à tous les points de vue.